










Procédure file

Informations de base		
DEC - Procédure de décharge	2019/2067(DEC)	Procédure terminée
Décharge 2018 : Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)		
Sujet 8.70.03.08 Décharge 2018		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	<p>CONT Contrôle budgétaire</p> <p> BRUDZIŃSKI Joachim Stanisław</p> <p>Rapporteur(e) fictif/fictive</p> <p> NOVAKOV Andrey</p> <p> WOLTERS Lara</p> <p> CHASTEL Olivier</p> <p> EICKHOUT Bas</p> <p> KUHS Joachim</p> <p> OMARJEE Younous</p>		07/10/2019
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	<p>EMPL Emploi et affaires sociales</p> <p> ZDECHOVSKÝ Tomáš</p>		18/09/2019
Commission européenne	DG de la Commission Budget	Commissaire OETTINGER Günther	

Evénements clés			
26/06/2019	Publication du document de base non-législatif	COM(2019)0316	

18/09/2019	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/02/2020	Vote en commission		
03/03/2020	Dépôt du rapport de la commission	A9-0051/2020	
13/05/2020	Résultat du vote au parlement		
13/05/2020	Décision du Parlement	T9-0100/2020	Résumé
13/05/2020	Fin de la procédure au Parlement		
11/12/2020	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2019/2067(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
Étape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	CONT/9/00866

Portail de documentation

Document de base non législatif		COM(2019)0316	27/06/2019	EC	
Projet de rapport de la commission		PE639.878	05/12/2019	EP	
Avis de la commission	EMPL	PE642.929	23/01/2020	EP	
Amendements déposés en commission		PE645.051	31/01/2020	EP	
Document de base non législatif complémentaire		05761/2020	06/02/2020	CSL	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0051/2020	03/03/2020	EP	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0100/2020	13/05/2020	EP	Résumé

Acte final

Budget 2020/1919
[JO L 417 11.12.2020, p. 0256](#)

Décharge 2018 : Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (EUROFOUND)

Le Parlement européen a décidé de donner décharge au directeur exécutif de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) pour l'exercice 2018 et d'approuver la clôture des comptes de l'exercice en question.

Constatant que la Cour des comptes a déclaré avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de la Fondation pour l'exercice 2018 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté par 466 voix pour, 223 contre et 4 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales figurant dans la [résolution](#) sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de la Fondation

Le budget final d'Eurofound pour l'exercice 2018 s'élevait à 20.760.000 EUR, soit une augmentation de 1,37% par rapport à 2017.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2018 ont abouti à un taux d'exécution budgétaire de 99,58 %, soit une légère baisse de 0,42 % par rapport à 2017. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 82,70 %, ce qui représente une augmentation de 2 % par rapport à 2017.

Autres observations

Les députés ont également fait une série d'observations concernant les marchés publics, la politique du personnel et les contrôles internes.

En particulier, ils ont noté que :

- 83 % des réalisations prévues dans le programme de travail 2018 (48 sur 58) ont été menées à bien, la Fondation ayant contribué à 236 événements d'élaboration de politiques (dont 41 % au niveau de l'Union);
- au 31 décembre 2018, le tableau des effectifs était pourvu à 96,70 %, avec 88 fonctionnaires ou agents temporaires nommés sur les 91 autorisés au titre du budget de l'Union;
- l'équilibre entre les sexes a été atteint parmi les cadres supérieurs, mais il n'y a pas d'équilibre entre les sexes au niveau du conseil d'administration (97 hommes et 64 femmes);
- en matière de passation de marchés, la Fondation n'a pas systématiquement vérifié, lors de l'acquisition de licences de logiciels, les prix et les majorations appliqués en les comparant aux offres et aux factures adressées au contractant-cadre par les fournisseurs;
- la Fondation a adopté un cadre de contrôle interne révisé marquant le passage d'un processus basé sur le respect des règles à un processus basé sur les principes.